

Comment devenir partenaire de la CID ? (spécial entreprises)



L'ECHANGE SUR LES BESOINS

La CID met un point d'honneur à étudier tous les besoins en ressources humaines de ses entreprises partenaires, qu'elles soient en recherche de jeunes talents pour des embauches en CDI ou CDD, des stages...



LES + POUR L'ENTREPRISE

- Bénéficier du remboursement de 2 années de charges patronales pour l'embauche (en CDD de 2 ans minimum ou CDI) d'un jeune diplômé présenté par la CID,
- Etre identifiée comme partenaire du réseau dynamique de la CID et recevoir des propositions de profils juniors dans le cadre de la recherche d'emplois ou de stages,
- Participer à des événements de networking organisés par la CID : Panels de l'Insertion, réception annuelle ou rencontre de jeunes talents...



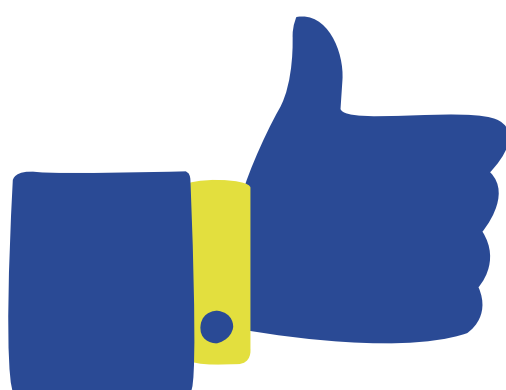
LA PRISE DE CONTACT

Qu'elle soit à l'initiative de l'entreprise ou de la CID, la prise de contact est possible par différents biais : LinkedIn, email, Skype, différents réseaux sociaux, téléphone...



LE PROTOCOLE D'ACCORD

- Permet d'engager des actions communes entre les signataires afin de favoriser l'insertion professionnelle de la jeunesse de Monaco en lui offrant des perspectives d'avenir,
- Est d'une durée de validité de 3 ans reconductible et sans contrainte,
- Doit être signé 1 mois avant la 1ère embauche.



LE SUIVI DES BESOINS

La CID assure un suivi permanent des besoins de ses entreprises partenaires afin de leur permettre d'anticiper leurs besoins en ressources humaines.